

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

- This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



1409

M. GUSTAVE LABINE, AVOCAT.

DANIEL O'CONNELL

ET

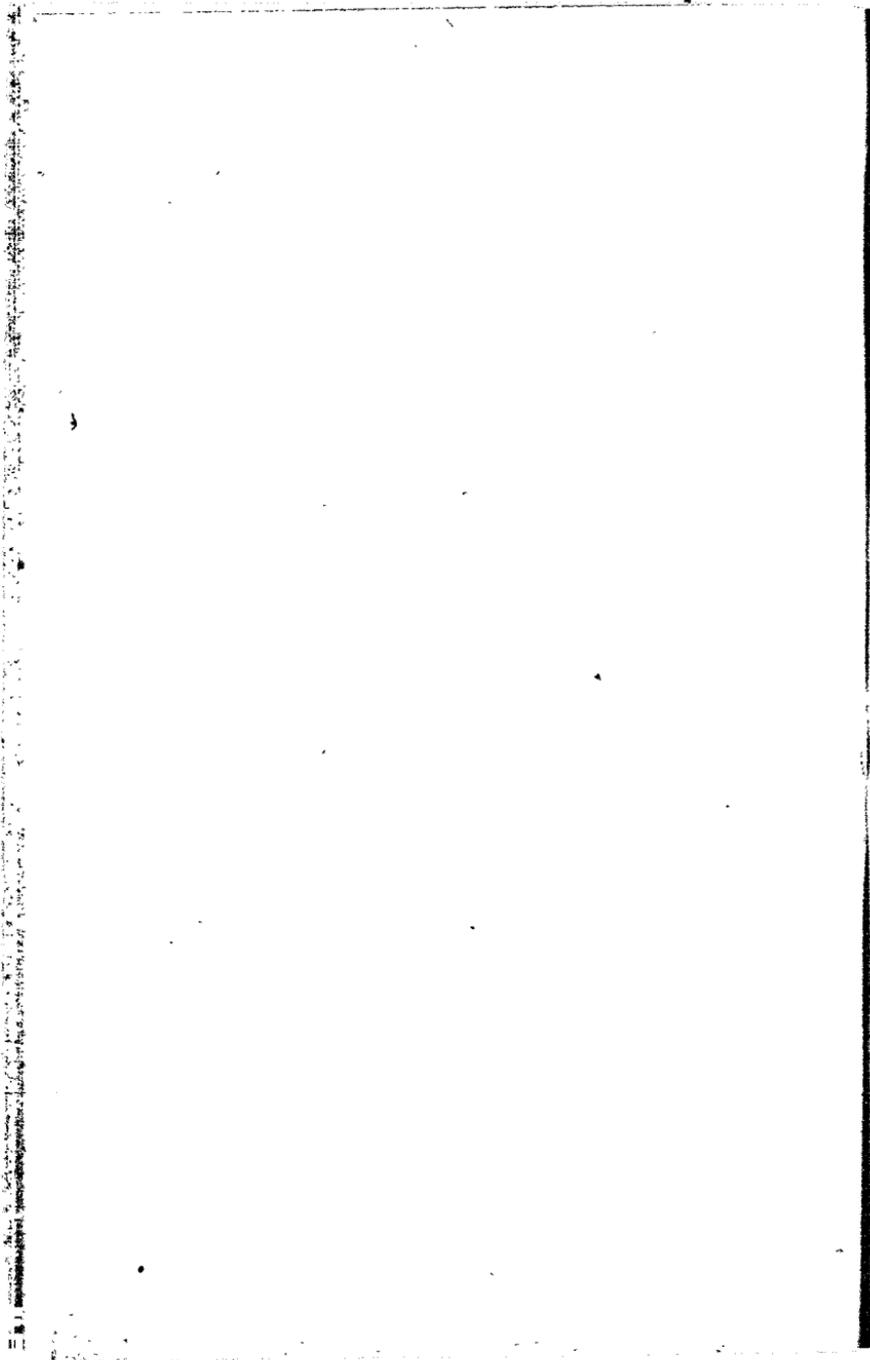
SON ŒUVRE

Conférence faite au Cercle Ville-Marie
de Montréal.

MONTREAL

EUSEBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,
20, rue Saint-Vincent.

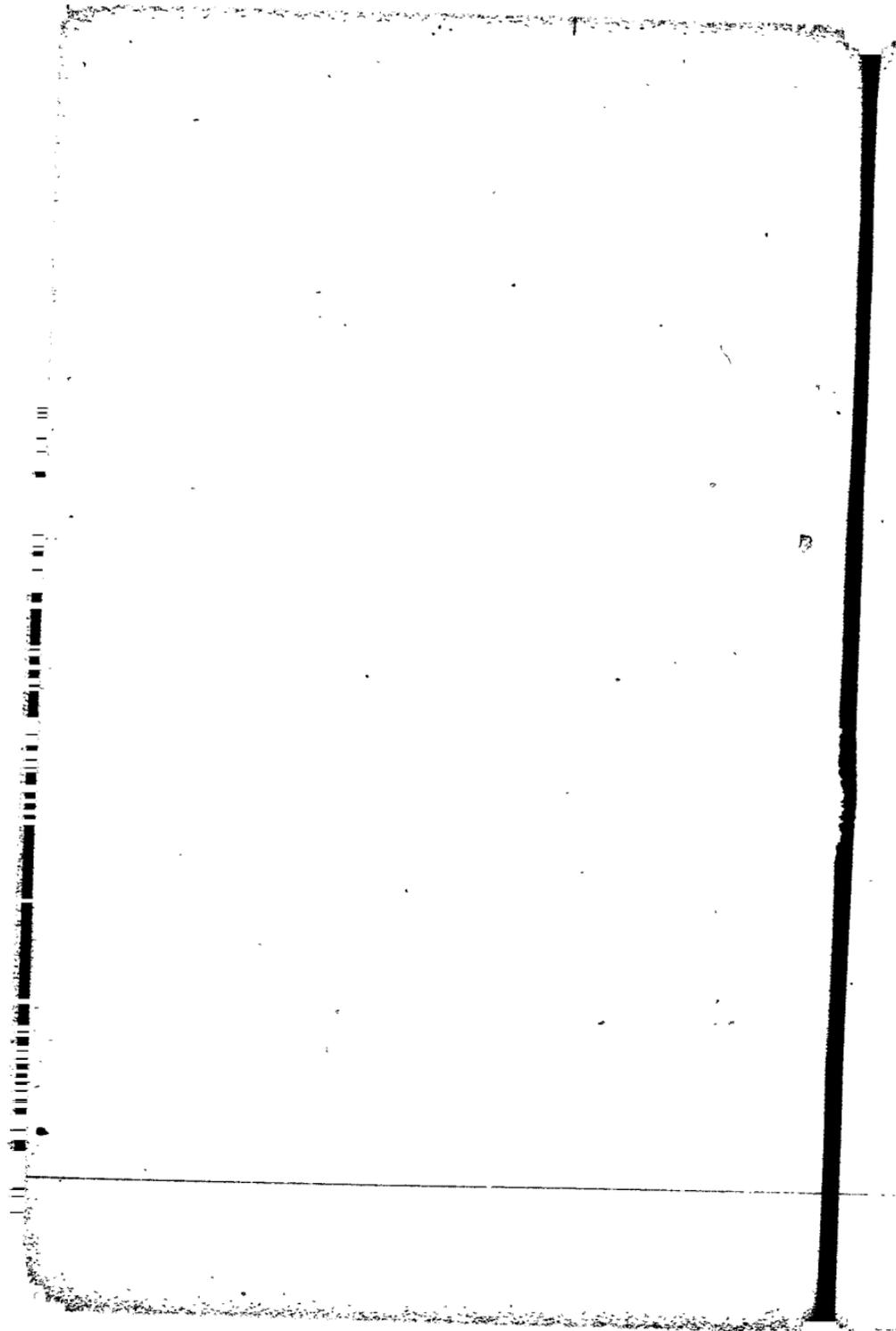
1892



DANIEL O'CONNELL

ET

SON ŒUVRE



M. GUSTAVE LABINE, AVOCAT.

DANIEL O'CONNELL

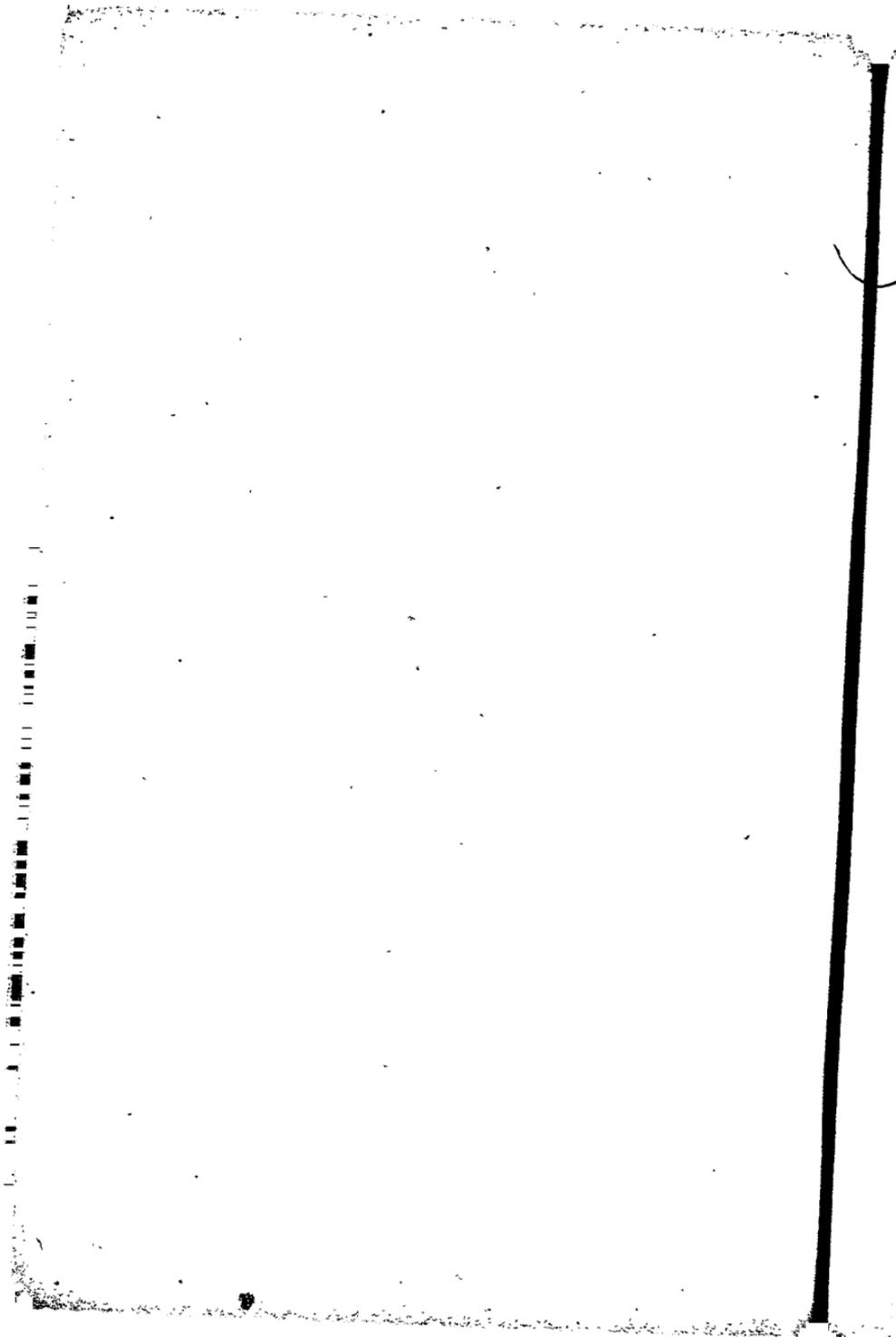
ET

SON ŒUVRE

**Conférence faite au Cercle Ville-Marie
de Montréal.**

MONTREAL
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20, rue Saint-Vincent

1892



DANIEL O'CONNELL

ET

SON ŒUVRE

*Monsieur le Maire,*¹

*Monsieur le Président du Cercle Ville-Marie,*²

Mesdames et Messieurs,

L'Irlande n'est pas un pays disgracié de la nature. Si son ciel est brumeux, sa végétation puissante, ses tapis de verdure, ses collines et ses monts toujours couverts d'arbres au feuillage touffu lui ont, à bon droit,

¹ M. James McShane, maire de Montréal.

² M. Ludger Montpetit, bachelier en médecine.

acquis les poétiques surnoms d'émeraude des mers et de verte Erin. Au centre de l'île est une large vallée que le Shannon et ses tributaires arrosent et fertilisent.

Bordant cette immense plaine sont des chaînes de montagnes ; le sol s'élève graduellement, montrant ici, un plateau toujours vert, là, un pic menaçant le ciel de son sommet. C'est dans la région la plus montagneuse et la plus âpre du Munster, à *Carhen House*, près de Cahirciveen, humble petite ville du comté de Kerry que naquit en 1775, le 6 août, Daniel O'Connell, le grand agitateur et le champion du catholicisme en Irlande.

Son père s'appelait Morgan O'Connell ; sa mère, Catherine O'Mullane.

Dix enfants entouraient le foyer paternel, six filles, et quatre fils dont Daniel fut l'aîné.

Il reçut, au presbytère de son village les premiers rudiments de son éducation que

perfectionnèrent les dominicains, à leur collège de Louvain, puis les jésuites, à leur établissement de Saint-Omer. On le destinait au sanctuaire ; mais Dieu l'appela à combattre les bons combats sur un autre champ d'action. Il entra au barreau pour y conquérir d'emblée la première place. La fortune lui souriait. Il s'était fait une position honorable et lucrative ; mais les murs d'enceinte du tribunal pesaient sur lui ; les échos du palais ne suffisaient pas aux éclats de sa voix tonnante.

I

O'Connell avait alors vingt-cinq ans. L'Irlande s'agitait ; partout se tenaient des assemblées populaires ; on demandait à grands cris la liberté politique et l'émancipation des catholiques.

Dans ces *meetings* O'Connell se révéla.

Après la funeste catastrophe de 1798, après l'union de 1800 — l'union du requin avec sa proie—comme disait lord Byron, son pays abattu, affamé, expirait sous les talons d'Albion qui l'écrasait sans pitié.—

“ C'est pourquoi il lui fallait, dit M. de
“ Beaumont, dans son ouvrage sur l'Irlande
“ sociale, politique et religieuse, non un
“ général propre à conduire une armée, mais
“ un citoyen capable de diriger un peuple ;
“ il lui fallait un homme dont l'ascendant
“ s'établît par des moyens paisibles et
“ propres à gagner la confiance de l'Ir-
“ lande, sans faire peur d'abord à l'Angle-
“ terre ; qui, profondément pénétré de l'état
“ du pays, comprenant également ses besoins
“ et ses périls eût le grand art de se livrer
“ tout entier aux uns et d'échapper sans
“ cesse aux autres ; jurisconsulte assez habile
“ pour démêler ce qui dans le code de la
“ tyrannie avait été aboli, et ce qui était

“ encore en vigueur ; orateur assez puissant
“ pour exciter dans l’âme du peuple des
“ passions ardentes contre ce qui restait de
“ servitude, et assez sage pour en arrêter
“ l’élan à la limite de l’insurrection ; avocat
“ subtil autant que tribun fougueux, appliqué
“ à tenir en éveil la colère et la prudence du
“ peuple, assez impétueux pour le pousser,
“ et assez fort pour le contenir, capable de
“ le mener à son gré sur la place publique,
“ de l’agiter, de l’adoucir sous sa main.

“ Il fallait à l’Irlande un homme qui, tout
“ à elle de cœur, ne cessât d’avoir les yeux
“ sur l’Angleterre, sût se conduire avec le
“ maître aussi bien qu’avec l’esclave, stimu-
“ ler l’un sans alarmer l’autre, presser les
“ progrès de celui-ci sans troubler la sécu-
“ rité de celui-là ; qui, fort des institutions
“ existantes, en fit son égide pour se défen-
“ dre, et son glaive pour attaquer ; mon-
“ trant comment un droit appelle un autre

“ droit, une liberté une autre liberté ; impri-
“ mât dans l'âme de tout Irlandais cette
“ conviction profonde, que ce qui lui manque
“ d'indépendance l'expose à la plus dure
“ tyrannie, mais lui suffit pour conquérir son
“ entier affranchissement ; et, après avoir
“ ainsi discipliné l'Irlande, pût un jour pré-
“ senter à l'Angleterre une nation constitu-
“ tionnellement insurgée, agitée, mais non
“ rebelle, se tenant debout comme un seul
“ homme, et attendant pour se rasseoir, que
“ justice lui soit rendue.”

C'est alors que se révéla à l'Irlande
Daniel O'Connell. C'était en 1810.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort,
période qu'on peut appeler sa vie publique,
Daniel O'Connell se montra toujours *fervent*
catholique et *patriote ardent*.

Fervent catholique, il l'a prouvé par ses
paroles et par ses actes.

Jamais il n'entreprend le travail de la journée sans s'être agenouillé au pied de l'autel pour demander à Dieu la force de résister aux fatigues du jour ; il puise toutes les semaines dans les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie l'énergie nécessaire pour remplir dignement sa sublime mission.

O'Connell sent le besoin d'aller chaque année retremper son âme dans la méditation et la prière ; il s'éloigne du monde et va dans la solitude du cloître faire une retraite chez les Trappistes.

“ L'un des plus touchants souvenirs de
“ ma jeunesse, l'une des choses qui ont
“ fait sur mon âme la plus profonde impres-
“ sion, dit le père Burke, c'est la vue de ce
“ grand homme qui remuait l'univers, age-
“ nouillé, le matin, dans la chapelle de Gal-
“ way, entendant la messe et recevant la
“ sainte communion ; je le regardais absorbé
“ devant Dieu dans la prière ; je lisais sur

“ son vaste front les grandes pensées qui
“ l’animaient ; je le contemplais renouvelant
“ à la face du ciel, les vœux qui le liaient à
“ la religion et à la patrie. ”

Voilà O’Connell.

Dans le programme de l’agitation irlandaise il écrit :—“ Irlandais, plus vous vous
“ montrerez chrétiens, plus vous aurez de
“ charité ; plus de vertus vous pratiquerez,
“ plus profonde et sincère sera votre piété
“ devant le trône de votre Rédempteur,
“ plus aussi vous avancerez la cause des
“ intérêts temporels et des libertés civiles
“ de votre patrie. ”

Il ne craint pas d’affirmer sa croyance devant les grands du monde : car, en lui, ce qui est tout l’homme, c’est le catholique. On lui reprocha cruellement un jour de n’avoir pas voulu assister dans un temple protestant aux obsèques de Cobbett qu’il aimait d’une vraie affection et qu’il pleura

tendrement. — “ Nous autres catholiques, répondit-il doucement, nous prions pour tous, mais non avec tous.”

Elu, de nouveau, député pour le comté de Clare, il se présente pour la seconde fois à la Chambre des Communes. On lui demande de jurer les 39 Articles de la religion anglicane— : “ Je jure, répond O’Connell, “ fidélité à mon roi et à toutes les lois justes du parlement ; mais je ne jure pas “ l’hérésie et le blasphème. Je demande “ à la Chambre d’être admis à prouver “ mon droit.”

Mais, c’est lorsqu’il poursuit l’émancipation religieuse de ses frères que son zèle ardent pour la religion brille d’un plus vif éclat. Il ne connaît pas le repos ; il ignore les obstacles, il est toujours sur la brèche. Sa voix éclate dans les réunions de l’*Association catholique* qu’il a fondée et maintenue. Elle tonne dans les *meetings*

populaires ; elle vibre avec passion devant la Chambre des Communes ; elle prie, elle supplie, elle implore devant la commission chargée de s'enquérir de la situation de l'Irlande catholique.

Un tel état de choses devait naturellement inspirer des craintes sérieuses au gouvernement britannique. O'Connell était l'âme de l'agitation ; c'était donc lui qu'il s'agissait d'atteindre avant tout. On l'accusa d'avoir tenu des propos séditeux dans un *meeting* et on le traduisit devant le jury d'accusation. Le jury l'acquitta. Jamais victoire n'excita un enthousiasme pareil à celui qui accueillit, en Irlande, ce résultat inespéré.

La condamnation d'O'Connell eût frappé au cœur l'association formée par lui ; son acquittement en décupla les forces.

En 1825, O'Connell était arrivé au faite de la popularité.

Mandé devant une commission d'enquête que le parlement anglais avait nommée pour étudier la question irlandaise, il y expose avec autant de simplicité que d'adresse les rigueurs qui pesaient sur les catholiques d'Irlande : " Ne mêlant pas à son récit, dit M. Gustave de Beaumont, un seul mot d'amertume ; ne parlant que de concorde et d'harmonie, répondant à toutes les objections, disant tous les griefs, indiquant le remède à tous les maux, ne laissant pas obscure une seule des misères de l'Irlande, incertaine une seule de ses persécutions, et prononçant, au milieu de mille pièges tendus et de mille interruptions inévitables dans tout interrogatoire de cette espèce, le plaidoyer sinon le plus beau, du moins le plus utile qui ait jamais été fait dans l'intérêt d'un peuple opprimé. "

Pour prouver les services rendus au catholicisme en Irlande, par notre héros, il

suffit d'évoquer les témoignages des évêques et des prêtres irlandais. Durant l'élection du Comté de Clare en 1828, des prières se récitaient dans toutes les églises pour le triomphe de la cause d'O'Connell. Le ciel entendit les prières de ce peuple et exauça ses supplications. O'Connell fut élu. Son élection ayant été annulée par les Chambres, il sollicita un nouveau mandat. Une majorité enthousiaste le lui octroya. Ce fut le plus beau triomphe d'O'Connell ; car cette victoire détermina les *tories* à proposer le Bill d'émancipation des catholiques, qui fut revêtu de la sanction royale, le 13 avril 1829. Ce fut le plus signalé service qu'il rendit à sa patrie et à sa religion.

En effet, l'acte d'émancipation qui dispensait les catholiques de prêter un serment religieux contraire à leurs croyances, eût pour résultat immédiat de faire rentrer d'un seul coup tous les catholiques irlandais dans

la pleine et entière jouissance de tous les privilèges attachés, en Angleterre, à la condition de citoyens, et d'effacer toutes les lignes de démarcation élevées jusques-là entre les catholiques et les protestants, considérés comme sujets de la Couronne britannique.

Jusque-là les Irlandais n'étaient rien de plus que des ilotes. Les lois les plus tyranniques étaient en vigueur contre eux.

Ouvrons le code pénal.

Était puni de mort celui qui obtenait un écrit quelconque de l'évêque de Rome—*Act* 13 ; était exclu des fonctions municipales tout catholique qui ne prêtait pas le serment de suprématie—*Acts* 17 et 18.

Un catholique ne pouvait se défendre ou poursuivre en justice ni être exécuteur testamentaire ou tuteur de mineur : il ne pouvait recevoir ni legs, ni donation. En un mot, il était mort civilement. Tout prêtre

catholique était banni du royaume ; celui qui le dénonçait, recevait vingt livres sterling —cent dollars.

L'amende ou le fouet était la récompense du cultivateur qui observait les fêtes d'obligation. Celui qui assistait à un pèlerinage encourait les mêmes peines. Les magistrats étaient autorisés à détruire partout où ils en trouveraient exposés aux yeux du public, les croix, tableaux, peintures ou inscriptions servant à rappeler le souvenir du culte orthodoxe. Rien ne révèle mieux la nature du joug qui pesait encore lourdement sur l'Irlande, quand Dieu lui envoya O'Connell, que la simple énumération de ces fameuses lois pénales dont Edmond Burke disait— : “ En fait d'ignoble perfection, c'est le plus remarquable monument “ qui ait jamais été élevé ; c'est un mécanisme “ d'une habileté rare et d'un travail achevé, “ aussi bon pour l'oppression, l'appauvrisse-

“ ment d'un peuple et l'avilissement, en lui,
“ de la nature humaine que tout ce qui a
“ jamais été produit par la perversité de
“ l'homme.”

II

S'il fut *catholique*, comme nous venons de le voir, O'Connell fut-il moins *patriote*?

Des gens imbus de préjugés contre l'Église ont seuls pu prétendre que la religion ne peut produire des hommes dévoués aux intérêts de leur patrie.

Ils ont oublié saint Louis, roi de France, Sobieski en Pologne ; ils ne connaissent pas O'Connell.

Celui-ci ne déploya pas moins de zèle pour le rappel de l'union qu'il n'en avait montré pour l'affranchissement de ses coréligionnaires. En 1833, il obtint l'abolition de la taxe des fabriques ; en 1838 il porta

à la dîme des ministres anglicans un coup sensible, d'abord en la réduisant d'un quart puis en transportant l'obligation de la payer du fermier au propriétaire. Il justifie, en un mot, l'exergue de son écusson— : *Salus Hibernice, oculus O'Connell*—L'œil d'O'Connell est le salut de l'Irlande.

Il fit plus ; il souffrit persécution pour son pays. Le 13 octobre 1843, il fut emprisonné avec son fils et 7 de ses amis. Ils furent condamnés à l'amende et à la prison. Daniel O'Connell, à cette occasion, prononça devant la cour du banc de la Reine un de ses plus beaux plaidoyers. Son patriotisme y éclate à chaque ligne :— “ Le seul mobile de ma conduite, dit-il, était de servir mon pays. Messieurs du jury, je ne suis pas ici pour défendre ma propre cause, mon client c'est le peuple d'Irlande ; je me présente à vous comme conseiller de la nation irlandaise ; je suis ici l'avocat

des droits, des privilèges, des libertés de ce peuple.”

La Chambre des Lords devant laquelle ils en appelèrent cassa l'arrêt. Le clergé de son pays, clergé patriote et national, s'il en fut, rendit à cette occasion un éclatant témoignage au patriotisme du libérateur irlandais. On entendit les paroles suivantes tomber du haut de la chaire sainte— : “ Mais la cause d'O'Connell ne mérite-t-elle pas la bénédiction du ciel ? Son but n'est-il pas précisément celui que le christianisme regarde comme le plus méritoire, de nourrir les affamés, de vêtir ceux qui sont nus, d'abriter sous un toit ceux qui n'ont pas d'asile ? N'a-t-il pas invariablement déclaré que son but, son but unique, est de renverser les obstacles que l'injustice et l'aveuglement des hommes opposent à la prospérité de sa patrie ? ” — Qui dira l'enthousiasme ? qui peindra le délire de ses compatriotes à la

nouvelle de son acquittement ? Son nom volait de bouche en bouche, les rues se pavosaient sur son passage, des arcs de triomphe s'élevaient portant des inscriptions de bienvenue.

Ce fut son dernier triomphe ; mais ce ne fut pas son dernier labeur. Il continua à lutter dans l'arène pendant une couple d'années. Comme tous les grands hommes, il eut à se plaindre de l'ingratitude de ses concitoyens ; et ses yeux mourants ne contemplèrent pas le ciel du pays natal. Affaibli par la maladie et par l'âge, il chercha, suivant-en cela le conseil de ses médecins, un climat plus doux. Il se dirigeait vers Rome—le cœur saignant des blessures de sa patrie—quand la mort le frappa à Gènes le 15 mai 1847.

Ce trépas ne fut pas seulement le deuil de l'Irlande, mais du monde catholique tout entier. La Rome des Papes lui rendit des

Même après sa mort, il n'en continua pas moins de manifester les deux grands amours dont il avait brûlé toute sa vie.

Il voulut que son cœur fût présenté au Pape et reposât dans la ville éternelle, et que son corps fût enfoui dans le sol natal. En cela il fit voir combien le héros chrétien est supérieur aux grands hommes de l'antiquité. Bien qu'il eût souffert de l'ingratitude et de l'injustice de ses compatriotes, il sut oublier les injures et ne dit pas comme le héros païen—: "Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os."

Telle fut la foi, tel fut le patriotisme d'O'Connell; foi et patriotisme qu'il a transmis à ses frères; foi et patriotisme qui caractérisent les fils d'Erin répandus sur tous les points du globe. Tous nourrissent l'espoir de voir un jour affranchi et prospère le cher pays des aïeux que le flambeau de l'orthodoxie, en dépit d'Henri VIII,

d'Elisabeth, de Cromwell, des Stuarts, de Guillaume et des trois Georges, n'a jamais cessé d'éclairer de sa pure lumière. Ceux d'entre eux à qui le Canada a ouvert son cœur et ses bras, conservent toujours vivace cette foi des ancêtres, ardent ce patriotisme de leurs pères. Voulez-vous un exemple de cette foi et de ce patriotisme ? La scène se passe, en Irlande, du temps d'O'Connell. Elle est racontée par le Père Ventura, dans l'*Oraison funèbre* qu'il prononça par les ordres du Pape, dans l'église de Saint-André *della valle*, à Rome.

“ Voyez cet homme qui d'un pas chancelant, la rougeur au front, la main tremblante, s'approche de l'urne électorale : c'est un pauvre fermier, père de famille qui, incarcéré pour dettes, a vu s'ouvrir les portes de sa prison par la main cruellement bienfaisante du lord son créancier, à la condition qu'il votera contre O'Connell.

“ Déjà l’amour pour sa famille désolée l’a
“ emporté sur l’amour pour le libérateur de
“ la patrie ; il est prêt à voter contre lui,
“ quand tout à coup une voix se fait
“ entendre — : Malheureux, que fais-tu ?
“ Souviens-toi de ton âme et de la liberté
“ de ton pays—*Remember your soul and*
“ *liberty*. C’est l’épouse de ce malheureux
“ irlandais qui préfère la victoire d’O’Con-
“ nell à la liberté de son époux, au soutien
“ de ses enfants. A cette voix, l’infortuné
“ revient à lui ; il oublie qu’il est époux,
“ qu’il est père, pour se souvenir qu’il est
“ citoyen. Il vote pour O’Connell ; et, nou-
“ veau Régulus, il retourne tranquillement
“ à sa prison.”

Montréal, Cercle Ville-Marie, 27 octobre 1891.

—
■

